



AVEZ-VOUS PROTÉGÉ VOTRE ACTIVITÉ POUR LA PROCHAINE INONDATION ?



Vous êtes responsable d'entreprise,
d'administration ou d'un établissement
culturel en Île-de-France ?

Préparez-vous en réalisant votre diagnostic
de vulnérabilité au risque inondation.



TÉLÉCHARGEZ LE GUIDE D'AUTO-DIAGNOSTIC...

... et son fascicule terrain, sur le site internet de la DRIEE Île-de-France :

WWW.DRIEE.ILE-DE-FRANCE.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

(EN RECHERCHANT AUTO-DIAGNOSTIC INONDATION)

RÉALISEZ VOTRE AUTO-DIAGNOSTIC...

... en complétant votre fascicule terrain à l'aide du guide explicatif.

Ces outils vous accompagnent pas à pas dans l'analyse de votre exposition au risque inondation et la recherche de solutions adaptées.

ÉVALUEZ VOTRE RISQUE

L'Île-de-France est une région vulnérable aux crues lentes de la Seine et de la Marne et votre activité peut être vulnérable directement ou indirectement à l'inondation.



ORGANISEZ-VOUS AVANT LA CRUE

- vous pouvez limiter les dommages même sans investir, en planifiant le déplacement de votre matériel sensible dans des espaces hors d'eau (une fois alerté par votre commune ou votre Préfecture, vous avez au moins 48h avant une inondation par débordement des grands cours d'eau en Île-de-France).
- échangez avec votre assureur sur votre contrat (certains dommages ne sont pas automatiquement couverts : pertes d'exploitation...).

PROTÉGEZ VOTRE ACTIVITÉ

- vous réduirez plus les dommages en investissant dans du matériel limitant les entrées d'eau (batardeau, clapet anti-retour, bouchon d'aération...) ou en réalisant des travaux (réhaussement des équipements sensibles, du réseau électrique...).
- le guide d'auto-diagnostic précise des prix indicatifs des équipements et travaux de réduction de vulnérabilité au risque d'inondation.

